

Strasbourg, le 7 décembre 2017

Le Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
des écoles élémentaires publiques du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de circonscription
d'enseignement du premier degré du Bas-Rhin

Division des élèves
DIVEL1
DIVEL1/2017-475/IJ

Affaire suivie par

Pierre BERTRAND
CPD EPS
Téléphone
03 88 45 92 71
Courriel
pierre.bertrand@ac-strasbourg.fr
<http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/eps67>

Isabelle JUSTER
Téléphone
03 88 45 92 68
Télécopie
03 88 45 92 52
Courriel
isabelle.juster@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Objet : Pratique du ski par les écoles élémentaires

Réf : Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 - B.O.E.N. n° 7 hors série du 23 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives

**P.J. : - listing – agrément ski 2017- 2018
- projet pédagogique 2017-2018
- procédure agréments intervenants ski 2017-2018**

Le ski est une activité classée dans la catégorie : activité à taux d'encadrement renforcé.

Cela suppose de la part de chaque enseignant programmant la sortie :

- 1) un lien avec le projet d'école / de classe;
- 2) une bonne connaissance de la géographie du massif, de ses pistes et aires de travail, de ses dangers;
- 3) une préparation maîtrisée tant au point de vue pédagogique que réglementaire;
- 4) une vigilance continue vis-à-vis de son groupe durant toute la durée de la sortie.

Vous trouverez ci-après :

- les consignes de sécurité. Elles doivent être respectées impérativement.
- les aides techniques et matérielles éventuelles qui vous sont proposées.

I - LA SORTIE SKI

Deux moments doivent être clairement distingués dans l'organisation de la sortie :

- sa préparation
- son déroulement

A - LA PREPARATION DE LA SORTIE

L'enseignant est responsable de l'organisation et du déroulement de l'activité.

Il veille à ce que les intervenants extérieurs soient associés dès la préparation de l'activité et à ce que les objectifs leur soient présentés.

1) **Encadrement** : le ski est une activité nécessitant un encadrement renforcé :

- jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant agréé (qualifié ou bénévole) ou un autre enseignant.
- au-delà de 24 élèves, un intervenant supplémentaire agréé (qualifié ou bénévole), ou un autre enseignant, pour 12 élèves (tableau 3 de la circulaire du 21 septembre 1999 ou annexe 1 de la circulaire du 6 octobre 2017).

Des qualifications sont exigées pour encadrer des activités physiques et sportives à l'école (annexe 5 de la circulaire du 21 septembre 1999 et dispositions départementales).

Les intervenants extérieurs réputés agréés :

Ces intervenants doivent être autorisés à intervenir par le directeur d'école.

I - Agents de l'Etat : les enseignants en E.P.S, professeurs des écoles exerçant à temps partiel ou en disponibilité, professeur des écoles retraité.

II - Personnels territoriaux titulaires : ETAPS (Educatrice Territoriale en Activités Physiques et Sportives)

III - Autres personnels :

Les titulaires d'un brevet d'Etat ou brevet professionnel dans la discipline enseignée et les titulaires d'un certificat de pré-qualification (en formation pour l'obtention d'un brevet d'Etat ou brevet professionnel de spécialité dans la discipline enseignée, sous l'autorité d'un tuteur).

IV - Les bénévoles participant à l'enseignement :

Les titulaires d'un diplôme fédéral de ski (initiateur, moniteur)

Les intervenants extérieurs qui doivent être agréés par le Directeur académique :

Ces intervenants doivent être autorisés à intervenir par le directeur d'école.

I - Les bénévoles participant à l'activité :

L'agrément leur permet d'intervenir comme aide à la sécurité, aux tâches matérielles et à l'exécution des consignes du maître.

L'agrément est lié à la vérification de l'aisance sur la neige lors de la première sortie et à la prise de connaissance préalable du document d'information départemental. Il est délivré par le Directeur académique après vérification de l'honorabilité des intervenants.

Cas particulier des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective :

Les accompagnateurs bénévoles assurant l'encadrement de la vie collective (par exemple, dans le cadre du transport, de l'habillement, de l'aide lors des repas...), mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

2) La liste des élèves par classes participant à la sortie est en possession des enseignants et du directeur.
 Pour les sorties en Allemagne, veiller à accomplir les formalités administratives pour la sortie du territoire français d'enfants mineurs (circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 – nouveau décret du 2 novembre 2016 qui demande une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017).

3) Le directeur contrôle les listes au moment du départ.

4) Le planning de la journée est établi avant le départ et le directeur dispose de ce planning.

	Atelier	Circuit	Temps de repos et restauration
lieu			
horaire			

5) Le parcours ski est préalablement reconnu.

6) Le planning fait apparaître le dispositif envisagé en cas de changement imprévisible des conditions météorologiques : retour ou activité de substitution dans l'attente du retour.

Cette activité doit être préparée et connue de chaque enseignant, des intervenants extérieurs et communiquée au directeur.

B - LA SORTIE

Avant le départ le (les) enseignant(s) à l'origine du projet doit (vent) se renseigner sur les conditions climatiques et en informer le directeur.

Sur le site, il faut impérativement :

- respecter le sens des pistes, le traçage (rails et lissage pour le pas de patineur) ainsi que toutes les autres signalisations (reboisements, traversées de routes...).
- respecter l'interdiction de traverser les routes, skis aux pieds.

Il est rappelé que le maître reste responsable de sa classe en toutes circonstances.

II - ORGANISATION - CONSIGNES DE SECURITE

Je vous rappelle qu'il est vivement recommandé d'assurer une participation régulière de la classe entière (le regroupement de fractions de classe pour compléter un autobus est à proscrire).

A - CHAMP DU FEU

Des situations d'apprentissages sont mises en place par les conseillers pédagogiques sous la forme d'ateliers. Ceux-ci sont à la disposition des enseignants sur le « parc nordique des Lisières ».

Sécurité :

Vous trouverez en annexe les consignes de sécurité à mettre en œuvre.

URGENCES & SERVICES CHAMP DU FEU	
Poste de secours du champ du feu	03.88.97.30.69
Gendarmerie	17
Gendarmerie Champ du Feu	03.88.97.34.50
Samu	15
SOS Médecin	3624
Pharmacie	3237
Pompiers	18
Clinique St-Luc Schirmeck	03.88.47.41.41
Service météo départemental	08.99.71.02.67

Etat des routes	08.26.02.20.22
Enneigement ski alpin	03.88.97.30.14
Enneigement ski de fond	03.88.97.33.57

Utilisation de salles hors sac et W.C. publics à partir du 22 décembre 2017 jusqu'au 16 mars 2018

150, La Serva – 67130 Belmont – 03 88 97 39 50 www.valleedelabruche.fr www.valleedelabruche.mobi

La salle hors sac du nouveau bâtiment du Conseil Général au Champ du Feu est accessible aux classes sur réservation. Les horaires d'accueil (créneau de 45 minutes par classe, à partir de 10 h 00 du matin) doivent être impérativement respectés. En cas d'annulation de la sortie ou de retard, les enseignants doivent prévenir directement la personne de permanence à la salle au numéro suivant : 03 88 97 30 03.

L'accès à la salle est gratuit. Les gestionnaires demandent aux utilisateurs de nettoyer les tables avec le matériel d'entretien fourni sur place.

Un appareil micro-ondes est à la disposition des usagers.

Un distributeur de boissons chaudes également mais il n'y a pas obligation de consommer une boisson.

Les toilettes sont accessibles dès 9 h 30.

D'autres possibilités existent dans des restaurants privés. Les écoles intéressées peuvent demander la liste au conseiller pédagogique.

Site web (nombreuses informations) : www.lechampdufeu.com

B - FORET NOIRE

Des situations d'apprentissages sont mises en place par les conseillers pédagogiques sous la forme d'ateliers. Ceux-ci sont à la disposition des enseignants à Herrenwies.

Sécurité :

Les enseignants pourront s'inspirer utilement des consignes de sécurité pour le Champ du Feu (annexe).

Numéros utiles :

Maison des Pisteurs : 0049 72 26 469

Répondeur météo : 0049 72 26 460

Site web avec webcam : www.langlauf-center.de

Numéro d'appel en cas d'urgence de Herrenwies : **112** qui renvoie aux secours internationaux (Rote Kreuz)

III – FORMATION ENSEIGNANTS

Champ du Feu :

Mercredi 10 janvier 2018 à 14 h 00 au Chalet du Conseil départemental à la Serva.

L'inscription à cette formation se fait via GAÏA qui permet également d'avoir accès aux contenus et éventuelles modifications de date ou annulation pour cause de météo défavorable.

IV - INFORMATIONS

Vous pouvez également visionner et télécharger le **clip vidéo «Ski nordique à l'école »** réalisé par l'équipe EPS du Bas Rhin en utilisant le lien suivant site CPD EPS : http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/eps67/?page_id=973

Le Directeur académique



Luc Launay

RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DU SKI PAR LES ELEVES

I. LA VEILLE DE LA SORTIE DE SKI

- s'assurer que l'enneigement du domaine skiable choisi est suffisant, soit en se renseignant auprès d'un enseignant qui revient d'une sortie scolaire, soit en téléphonant, pour le Champ du Feu et du Hochfeld, à la compagnie de gendarmerie de SCHIRMECK - 03.88.97.04.71, au répondeur automatique du Centre Ecole de Ski nordique - 03.88.97.33.57, au permanent du Centre Ecole - 03.88.97.32.63 ou à la station météo d'ENTZHEIM - 03.88.77.11.33 - répondeur météo neige 03.88.97.33.57 ; soit pour Herrenwies, en appelant le répondeur météo au 0049 72 26 460
- s'assurer de la possibilité d'utiliser la salle hors sac ; celle-ci est ouverte 7j/7 de 10h à 17h du 22 décembre 2017 au 16 mars 2018 - réservation pour les groupes ou scolaires au 03.88.97.30.03 ;
- Afin d'éviter la saturation des champs de ski et des pistes, il est recommandé pour les écoles des communes les plus proches de pratiquer le ski par demi-journée.

I. LE JOUR DE LA SORTIE DE SKI

- pour le Champ du Feu, téléphoner pour s'assurer de l'état des routes au permanent du Centre Ecole au 03.88.97.32.63, consulter le site www.lechampdufeu.com ou appeler le 08.26.02.20.22 ;
- pour la Forêt Noire Maison des Pisteurs : 0049 72 26 469 - Répondeur météo : 0049 72 26 460 - Site web avec webcam : www.lanlauf-center.de
- procéder à un recensement exact du nombre et de l'identité des élèves participant à la sortie avant leur montée dans le car ;
- s'assurer que les élèves sont correctement équipés (chaussures, anorak, gants, etc...) ;
- s'assurer qu'ils sont munis d'un casse-croûte (éventuellement de boissons chaudes).

II. A L'ARRIVEE AUX CHAMPS DE NEIGE

- s'assurer que les élèves ont bien repéré l'emplacement du car qui les a transportés ;
- s'assurer auprès du restaurateur de l'heure possible du repas, du nombre de places disponibles ;
- rappeler, dans ses grandes lignes, le programme de la journée (heures consacrées à l'enseignement ou à la pratique du ski, heure et emplacement du repas, heure de rassemblement pour le départ) ;
- s'assurer que les élèves mangent suffisamment ;
- préciser aux élèves où se trouvent les sanitaires ;
- en cas de pratique du ski de randonnée, s'assurer qu'un ou plusieurs intervenants agréés restent en serre-file de la colonne de skieurs ;
- en cours de randonnée, il est recommandé de procéder à des regroupements pour éviter que certains élèves ne s'égarent ;
- rappeler qu'il est interdit de marcher sans skis sur les pistes de randonnée ;
- préciser aux intervenants agréés que sur chaque remonte-pente, existent des moyens de secours et d'appel aux services publics de secours, s'adresser à celui qui est responsable du remonte-pente (valise de premier secours- traîneau d'évacuation) ;
- en cas d'absence de la protection civile assurant la sécurité sur les pistes, il est recommandé aux enseignants de se munir d'une trousse de secours et d'être en possession du numéro de téléphone de la gendarmerie la plus proche ;

- pour le Champ du Feu, rappeler que pendant les périodes d'enneigement, à compter du 22 décembre 2017 et jusqu'au 16 mars 2018, le chalet de secours de la protection civile de la SERVA (Gendarmerie + Croix Rouge) est ouvert en vue d'assurer les premiers secours, le recueil, l'hébergement et l'évacuation éventuelle des blessés (ce chalet est équipé d'un téléphone : 03.88.97.30.69. ou 03.88.97.34.50.), possibilité de contacter la Brigade de Schirmeck tél. 03.88.97.04.71. ou le 17.
Au cas où un élève se serait perdu, alerter immédiatement le chalet de secours de la Protection Civile, afin que les recherches puissent être organisées avant la tombée de la nuit.

Il est également recommandé que les élèves d'un même groupe soient équipés d'un signe distinctif commun à tous, afin de permettre plus facilement la surveillance (comme cela se pratique en bord de mer pour les séjours de vacances).

III. AU MOMENT DU RETOUR

- s'assurer que tous les élèves sont présents ;
- si un élève a été évacué par les services de secours, veiller à connaître l'hôpital de recueil pour le signaler aux parents.

Aide à la prise de décision relative au maintien, ou non, de la pratique d'activités physiques en milieu hivernal

PREAMBULE

Sauf décision des autorités compétentes, l'autorisation d'une sortie scolaire sans nuitée relève du directeur d'école. Concernant le cas particulier d'une sortie hivernale en montagne, chacun se référera à la circulaire sur la pratique du ski et aux recommandations de la DASEN.

Ce document doit permettre d'éclairer le directeur d'école avant sa prise de décision. Il est établi selon les niveaux de vigilance définis par Météo France.

Pour le Champ du Feu, les prévisions pour la commune de Belmont sont pertinentes, la force du vent est également précisée.

Pour la Forêt-Noire, le site du Langlauf Center de Herrenwies donne toutes les informations.

VIGILANCE ROUGE

Recommandations Météo France :

« Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics ».

➤ Pas de sortie

VIGILANCE ORANGE

Recommandations Météo France :

« Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics ».

Recommandations Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

« Évitez de prendre la route, différez tous les déplacements non indispensables ».

1. Le préfet peut interdire les transports scolaires : ➤ pas de sorties.

2. Sans interdiction préfectorale : ➤ éviter les sorties.

VIGILANCE JAUNE

Recommandations Météo France :

« Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez vous au courant de l'évolution de la situation ».

➤ Se conformer aux recommandations pour la pratique du ski par les élèves et à la circulaire départementale ski ; consulter les points d'attention suivants

- Froid : voir le tableau des températures ressenties en annexe 1 (Facteur de Wind Chill).
- Vent : voir l'échelle de Beaufort en annexe 2.
- Précipitations et état des routes : voir les ressources en annexe 3.

VIGILANCE VERTE

Recommandations Météo France :

« Pas de vigilance particulière ».

➤ Se conformer aux recommandations pour la pratique du ski par les élèves et à la circulaire départementale ski.

ANNEXE 1 : recommandations liées à la température ressentie selon le vent (facteur de Wind Chill)

Le corps humain produit et perd continuellement de la chaleur. Nous souffrons du froid lorsque notre corps perd plus de chaleur qu'il n'en produit. Le vent augmente la perte de chaleur. La rapidité avec laquelle la chaleur se perd augmente proportionnellement à la vitesse du vent.

Le facteur de refroidissement éolien (Wind Chill factor) permet d'estimer la chute de température ressentie en fonction du vent.

Ainsi, par -20 °C et avec un vent de 50 km/h, l'indice de refroidissement éolien traduit donc une température ressentie de -35°C. Les échanges thermiques au niveau de la peau et des vêtements sont amplifiés et accentuent les dommages du froid. Il y a alors un risque de gelure grave si la peau est exposée pendant plus de 10 minutes.

Tableau des températures ressenties

Vitesse du vent	Température de l'air												
	4 °C	2 °C	0 °C	-2 °C	-4 °C	-6 °C	-8 °C	-10 °C	-12 °C	-14 °C	-16 °C	-18 °C	-20 °C
5 km/h	3 °C	1 °C	-2 °C	-5 °C	-7 °C	-9 °C	-11 °C	-13 °C	-16 °C	-19 °C	-20 °C	-23 °C	-25 °C
10 km/h	2 °C	0 °C	-3 °C	-6 °C	-8 °C	-10 °C	-13 °C	-15 °C	-18 °C	-20 °C	-22 °C	-25 °C	-27 °C
15 km/h	1 °C	-1 °C	-4 °C	-7 °C	-9 °C	-12 °C	-14 °C	-17 °C	-19 °C	-22 °C	-24 °C	-27 °C	-29 °C
20 km/h	0 °C	-2 °C	-5 °C	-8 °C	-10 °C	-13 °C	-15 °C	-18 °C	-20 °C	-23 °C	-25 °C	-28 °C	-30 °C
25 km/h	0 °C	-3 °C	-6 °C	-8 °C	-11 °C	-14 °C	-16 °C	-19 °C	-21 °C	-24 °C	-26 °C	-29 °C	-32 °C
30 km/h	-1 °C	-3 °C	-6 °C	-9 °C	-12 °C	-14 °C	-17 °C	-20 °C	-22 °C	-25 °C	-27 °C	-30 °C	-33 °C
35 km/h	-1 °C	-4 °C	-7 °C	-10 °C	-12 °C	-15 °C	-18 °C	-20 °C	-23 °C	-25 °C	-28 °C	-31 °C	-33 °C
40 km/h	-2 °C	-4 °C	-7 °C	-10 °C	-13 °C	-15 °C	-18 °C	-21 °C	-23 °C	-26 °C	-29 °C	-31 °C	-34 °C
45 km/h	-2 °C	-5 °C	-8 °C	-10 °C	-13 °C	-16 °C	-19 °C	-21 °C	-24 °C	-27 °C	-29 °C	-32 °C	-35 °C
50 km/h	-3 °C	-5 °C	-8 °C	-11 °C	-14 °C	-16 °C	-19 °C	-22 °C	-24 °C	-27 °C	-30 °C	-33 °C	-35 °C
55 km/h	-3 °C	-6 °C	-8 °C	-11 °C	-14 °C	-17 °C	-19 °C	-22 °C	-25 °C	-28 °C	-30 °C	-33 °C	-36 °C
60 km/h	-3 °C	-6 °C	-9 °C	-12 °C	-14 °C	-17 °C	-20 °C	-23 °C	-25 °C	-28 °C	-31 °C	-34 °C	-36 °C

Conséquences sur l'organisme

Windchill 0 à -9°C	Le refroidissement augmente un peu l'inconfort. S'habiller chaudement.
Windchill -10 à -24°C	La peau nue exposée ressent le froid, risque d'hypothermie si l'exposition est de longue période et sans protection. Porter plusieurs couches de vêtements, un chapeau et des gants.
Windchill -25 à -44°C	Risque de gel de la peau (gelure grave). Surveiller tout engourdissement ou blanchiment de la figure, des doigts, des oreilles et du nez. Risque d'hypothermie si l'exposition est de longue période et sans protection. Porter plusieurs couches de vêtements, un chapeau et des gants. Couvrir les parties exposées, notamment le visage.

➤ Conseils :

- Tout vêtement protecteur préservera la peau du vent et des intempéries. Des vêtements propres, secs et correctement ajustés protègent mieux que des vêtements trop serrés ou des bottes imprégnées de sueur. La perte de chaleur est aussi grande dans des vêtements mouillés que lorsque la peau nue est exposée.
- Bien vérifier l'équipement individuel des élèves, combinaison et collants sont à conseiller.
- Prévoir des gants de rechange dans le sac à dos des accompagnateurs.
- Recouvrir systématiquement toutes les parties découvertes, particulièrement le visage (masque, cagoule, écharpe, bandana..), et les mains avant tout.
- Éviter de superposer plusieurs paires de chaussettes, elles empêchent le sang de circuler et refroidissent le pied.
- Boire chaud et sucré.
- Penser à l'alimentation (barres de céréales à avoir sur soi).
- Diminuer la durée de la séance.

Rappel : le vent est un facteur aggravant lorsque les températures sont basses (voir le facteur Wind Chill).

Echelle de Beaufort

Force	Termes	Vitesse en nœuds	Vitesse en km/h	Effets observés
0	calme	moins de 1	moins de 1	La fumée monte verticalement. Les feuilles des arbres ne témoignent aucun mouvement.
1	très légère brise	1 à 3	1 à 5 km/h	La fumée indique la direction du vent. Les girouettes ne s'orientent pas.
2	légère brise	4 à 6	6 à 11 km/h	On sent le vent sur le visage. Les feuilles s'agitent. Les girouettes s'orientent.
3	petite brise	7 à 10	12 à 19 km/h	Les drapeaux flottent au vent. Les feuilles sont sans cesse en mouvement.
4	jolie brise	11 à 16	20 à 28 km/h	Les poussières s'envolent. Les petites branches plient.
5	bonne brise	17 à 21	29 à 38 km/h	Le tronc des arbustes et arbrisseaux en feuilles balance. La cime de tous les arbres est agitée.
6	vent frais	22 à 27	39 à 49 km/h	On entend siffler le vent. Les branches de large diamètre s'agitent. Les parapluies sont susceptibles de se retourner.
7	grand vent frais	28 à 33	50 à 61 km/h	Tous les arbres balancent. La marche contre le vent devient difficile.
8	coup de vent	34 à 40	62 à 74 km/h	Les branches sont susceptibles de casser. La marche contre le vent est très difficile, voire impossible
9	fort coup de vent	41 à 47	75 à 88 km/h	Le vent peut légèrement endommager les bâtiments : envols de tuiles, d'ardoises, chutes de cheminées. Dégâts conséquents aux bâtiments.
10	tempête	48 à 55	89 à 102 km/h	Les toits sont susceptibles de s'envoler. Certains arbres sont déracinés.
11	violente tempête	56 à 63	103 à 117 km/h	Ravages étendus et importants.

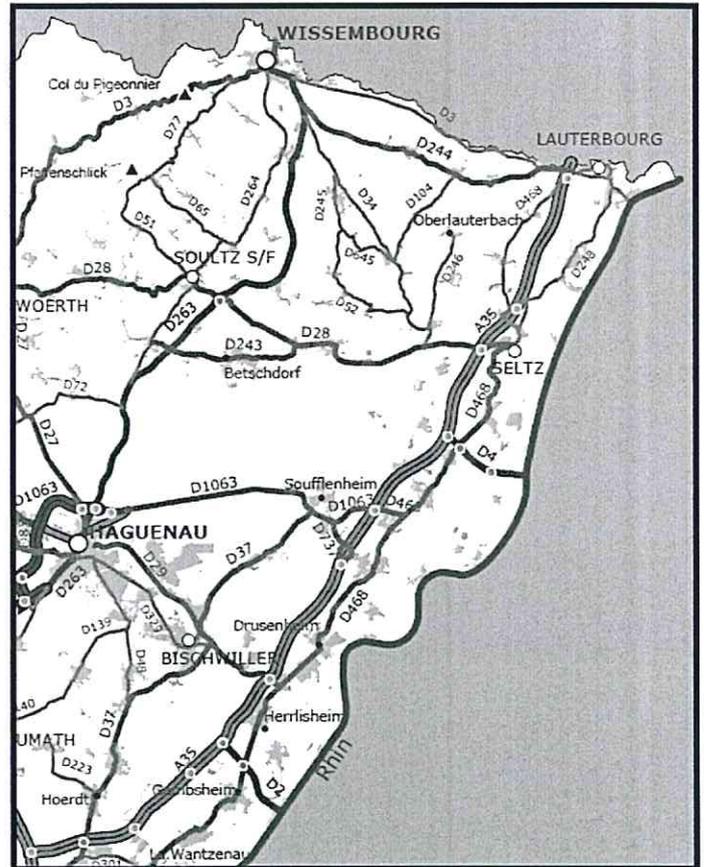
➤ **Conseils :**

- Etre en mouvement pour ne pas avoir froid.
- Donner des consignes courtes et claires suivies de la mise en action de tout le groupe.
- Ne pas s'exposer au vent surtout s'il souffle du nord : s'abriter du vent en lisière de forêt par exemple.
- Lors des regroupements (très brefs), demander aux élèves de se placer vent dans le dos et éviter de les faire attendre dans des zones particulièrement exposées.

ANNEXE 3 : recommandations liées aux précipitations et à l'état des routes

➤ Conseils :

- Se conformer aux recommandations pour la pratique du ski par les élèves et à la circulaire départementale ski.
- Se rapprocher de la compagnie de transport pour connaître l'état des routes et une éventuelle interdiction préfectorale de circulation.
- Consulter le site du Champ du Feu (page [Accès](#)).
- Consulter le site du Conseil Général du Bas-Rhin (www.inforoute67.fr) ou du [Langlauf Center](#) de Herrenwies (Forêt-Noire).
- Conserver le numéro de téléphone du chauffeur pour anticiper le retour vers l'école en cas de dégradation subite.



Cartes issues du site www.inforoute67.fr.

En rouge : service intensif

De jour, route normale pouvant devenir délicate.

En bleu : service allégé la nuit

De jour, route normale pouvant devenir délicate.

En vert : service matinal

De jour, route délicate pouvant devenir difficile.

Routes non colorées : service matinal après les autres services

De jour, route délicate pouvant devenir difficile voire très difficile sur certains itinéraires.